

Liste de contrôle

Ponts roulants



Travaille-t-on en toute sécurité dans votre entreprise avec des ponts roulants?

Les ponts roulants sont couramment utilisés dans l'industrie et l'artisanat pour la manutention de charges. Par expérience, on constate que les dangers liés à leur utilisation par le personnel d'exploitation et de maintenance ne sont pas à sous-estimer. Une maintenance et une utilisation correctes des ponts roulants contribuent fortement à davantage de sécurité.

Les principaux dangers sont:

- être heurté par une charge oscillant, basculant ou tombant
- être blessé aux mains et aux pieds lors du levage et de la pose de la charge
- être coincé entre le pont roulant et une partie d'un bâtiment
- tomber du pont roulant ou d'un emplacement utilisé pour son entretien

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

Vous trouverez ci-après une série de questions concernant la prévention des dangers liés au thème de cette liste. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent.

Veuillez les noter à la dernière page.

Documentation technique, documents

- | | | |
|---|--|--|
| 1 | La notice d'instructions est-elle présente et le livret de contrôle est-il mis à jour?

Le livret de contrôle contient les résultats des contrôles avec la date, le nom et la signature du responsable ainsi que les travaux de maintenance et les éventuelles modifications apportées. | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| 2 | Une déclaration de conformité du fabricant ou du vendeur a-t-elle été fournie pour les ponts roulants fabriqués à partir de 1997? | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> non |

Construction et équipement

- | | | |
|----|--|--|
| 3 | La charge admissible figure-t-elle bien visiblement et de façon permanente sur le pont roulant?

La charge de levage est inscrite sur le moufle. Pour les ponts roulants pilotés, elle doit figurer aussi dans le poste de commande. | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> non |
| 4 | Un panneau précisant que l'accès est réservé aux personnes autorisées est-il apposé à chaque accès du pont roulant? (Fig. 1) | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> non |
| 5 | La vitesse de translation maximale est-elle limitée à 63 m/min (vitesse au pas) pour les ponts roulants commandés depuis le sol et devant être suivis par un opérateur? | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> non |
| 6 | Les ponts roulants exposés au vent sont-ils équipés de dispositifs les empêchant d'être déplacés, par ex. des pinces fixées de façon permanente sur les rails? | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> non |
| 7 | Est-il garanti que personne ne puisse être coincé entre des parties mobiles du pont roulant et des obstacles (par ex. matériel entreposé, machines, murs, piliers)? (Fig. 2 et 3) | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| 8 | Les mouvements de montée et de descente des crochets de levage sont-ils interrompus automatiquement dans les positions les plus extrêmes?

Après l'entrée en action du dispositif d'arrêt de fin de course inférieur, il doit rester encore au moins deux spires sur le tambour immobilisé. Des dispositifs d'arrêt de sécurité doivent être installés à la suite des dispositifs d'arrêt de fin de course lorsque:
<ul style="list-style-type: none"> ■ des substances dangereuses (par ex. métal liquide, récipients sous pression) sont transportées ■ le dispositif d'arrêt de fin de course supérieur est régulièrement mis à contribution en service normal | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
| 9 | Les crochets de levage sont-ils équipés de linguets de sécurité automatiques en bon état? | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> non |
| 10 | Le poste de commande est-il équipé d'un dispositif d'arrêt d'urgence en bon état et tous les organes d'actionnement des commandes sont-ils reconnaissables sans ambiguïté? | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |

Contrôle et maintenance

- | | | |
|----|--|--|
| 11 | La réparation, l'entretien et le contrôle du pont roulant sont-ils effectués par des personnes formées à cet effet et selon les prescriptions du fabricant?

Les travaux de maintenance effectués sont à consigner dans le livret de contrôle. | <input type="checkbox"/> oui
<input type="checkbox"/> en partie
<input type="checkbox"/> non |
|----|--|--|



Fig. 1: lorsqu'une personne non autorisée pénètre dans la zone du pont roulant, il faut arrêter ce dernier et faire sortir cette personne de la zone.

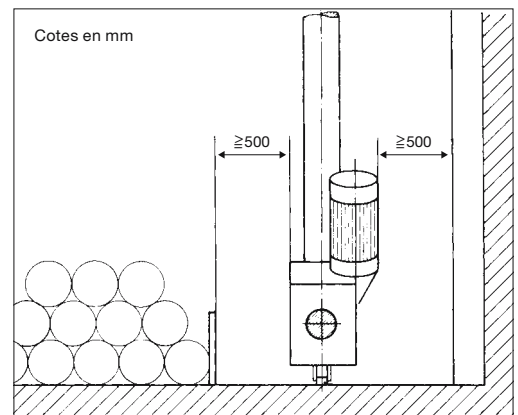


Fig. 2

Fig. 2 et 3: mécanismes de translation d'un portique (fig. 2) et vue latérale d'un pont roulant bipoutre avec poste de commande et passerelle de service sur le pont roulant et le chariot-treuil (fig. 3); les distances de sécurité doivent être respectées dans toute la zone de déplacement du pont roulant en l'absence d'autres mesures appropriées (par ex. parois lisses, barrage immatériel) pour empêcher que des personnes puissent être coincées.

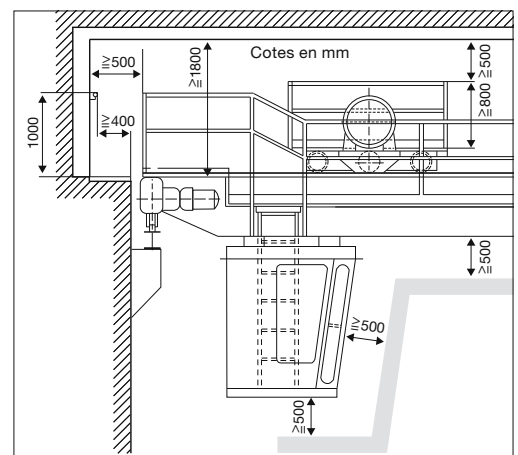


Fig. 3

<p>12 Les travaux de maintenance sont-ils effectués à partir d'emplacements sûrs?</p> <p>Exemples d'emplacements sûrs:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ passerelles et plateformes fixées au pont roulant ■ plateformes fixées au bâtiment ■ équipements mobiles tels que plateformes élévatrices mobiles de personnel ou échafaudages roulants 	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>13 Un interrupteur verrouillable permettant l'arrêt de tous les mouvements du pont roulant est-il à disposition pour les travaux de maintenance et est-il signalé correctement? (Fig. 4)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>14 L'état des élingues et des accessoires de levage est-il contrôlé régulièrement par un spécialiste et le résultat de ce contrôle est-il consigné? (Fig. 5)</p> <p>Documentation utile pour ce contrôle:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ liste de contrôle «Elingues (accessoires de levage)», réf. 67017.f 	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>15 Le pontier effectue-t-il toujours un contrôle visuel et fonctionnel du pont roulant conformément à la notice d'instructions avant de commencer à travailler?</p> <p>Dispositifs à contrôler absolument:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ dispositif d'arrêt d'urgence ■ dispositifs d'arrêt de fin de course supérieur et inférieur ■ câbles, chaînes ■ linguet de sécurité 	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non



Fig. 4: interrupteur du pont roulant pouvant être verrouillé en position déclenchée afin d'empêcher toute mise en marche intempestive.

Formation et instruction

<p>16 Les pontiers, désignés nominativement, sont-ils aptes à travailler avec un pont roulant et formés correctement?</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Sont dits aptes les pontiers sains de corps et d'esprit et dignes de confiance, disposant d'une bonne ouïe et d'une bonne vue. ■ Le pontier doit être formé de façon à pouvoir utiliser le pont roulant selon les prescriptions en vigueur et les indications du fabricant. 	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>17 Tous les élingueurs sont-ils instruits régulièrement sur le transport des charges?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non



Fig. 5: contrôle des élingues par un spécialiste.

Organisation, comportement

<p>18 Avez-vous déterminé quels équipements de protection individuelle doivent porter les pontiers et les élingueurs (par ex. casque, chaussures de sécurité, gants)?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>19 Les supérieurs contrôlent-ils le respect des règles établies? Le cas échéant, corrigent-ils les lacunes? (Par ex. ne jamais se trouver sous une charge suspendue, ne pas travailler à des éléments suspendus, utilisation du dispositif de sécurité contre l'influence du vent)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>20 Lorsqu'un pontier refuse d'exécuter un travail contraire aux règles de sécurité, est-il soutenu par ses supérieurs? (Par ex. traction en oblique, signaux gestuels peu clairs, charges trop lourdes ou mal élinguées, transport de personnes)</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> en partie <input type="checkbox"/> non
<p>21 Une dérogation de la Suva a-t-elle été délivrée pour l'utilisation de la nacelle de travail?</p>	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Informations complémentaires

- ordonnance sur les conditions de sécurité régissant l'utilisation des grues, réf. Suva 1420.f
- feuillet technique «Ponts roulants» (téléchargement: www.suva.ch/waswo-f/66120.f)
- liste de contrôle «Elingues (accessoires de levage)», réf. Suva 67017.f
- dossier de formation «Elingage de charges», réf. Suva 88801.f
- module d'apprentissage «Choix des élingues», réf. Suva 88802.f

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

Liste de contrôle remplie par:

Date:

Signature:

Plan de mesures: ponts roulants

Marque:

Type:

Année de fabrication:

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Respon- sable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le:

(recommandé: tous les 6 mois)

Si vous voulez nous contacter pour des renseignements: tél. 021 310 80 40–42, fax 021 310 80 49
pour commander: www.suva.ch/waswo-f, fax 041 419 59 17, tél. 041 419 58 51

Suva, division sécurité au travail, case postale 287, 1001 Lausanne

Edition: novembre 2010

Référence: 67159.f